



- Les équipements de sport:

Les équipements proposés dans votre salle de sport sont essentiels pour une bonne fréquentation. Il est indispensable:

- De proposer les postes de travail recherchés par les adhérents et de les avoir en quantité suffisante. On retrouve généralement les appareils d'endurance en nombre plus important par rapport aux appareils de musculation, qui sont quant à eux plus diversifiés.
- Et d'avoir du matériel de qualité en bon état de fonctionnement. La salle doit être équipée si possible d'appareils « professionnels », ce qui implique relatif investissement. Les pratiquants d'une salle de sport recherchent du matériel de qualité difficilement accessible à l'achat pour un particulier.

- Les règles d'hygiène et de sécurité:

La salle de sport doit être équipée d'une trousse de premier secours et vous devez disposer d'un moyen de contacter les secours en cas d'accident.

Ensuite, en tant "qu'établissement" recevant du public, votre local doit respecter les règles générales en matière de normes contre les risques incendies et de règles d'hygiène et d'accessibilité. Pour plus d'informations : [règles ERP Service-Public.fr](http://regles-ERP.Service-Public.fr)

Le local doit également contenir deux vestiaires minimum et avec des douches (un pour les hommes et un pour les femmes), des toilettes et un espace faisant office d'accueil à l'entrée du bâtiment.

- La propreté de la salle de sport:

La propreté de la salle de sport est essentielle pour la fidélisation des pratiquants. Le nettoyage de la salle et des appareils peut prendre un temps considérable, il faut en tenir compte et, le cas échéant, ne pas oublier de budgétiser le recours à une entreprise de nettoyage.

Penser à mettre à disposition des pratiquants des serviettes papier avec désinfectant pour le nettoyage des appareils.

- L'assurance responsabilité civile obligatoire:

Vous devez obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir votre activité, le personnel enseignant et les pratiquants. L'attestation du contrat d'assurance doit être affichée dans un endroit visible de la salle. La plupart des salles font preuve de prudence et incorporent une clause dans leur règlement afin de prévenir et se couvrir des poursuites judiciaires en cas de blessure causée à soi-même.

- Pour certains adhérents, proposer des cours: la motivation d'aller dans une salle de sport (plutôt que de faire du sport seul (e) chez soi) réside dans l'aspect social. Ces personnes se satisfont plus de faire du sport en compagnie d'autres personnes, elles trouvent que c'est plus motivant que de s'entraîner tout seul.

Pour attirer ce genre de pratiquant, vous pouvez proposer des cours de groupe ou des programmes spécifiques dans votre salle de sport. Vous devez pour cela y consacrer un espace au sein de votre salle et dispenser ces cours par des professeurs qualifiés (si possible diplômés d'État), sachant que vous pourrez amortir ces coûts en faisant payer ces cours spécifiques. Voici quelques exemples de cours de fitness que vous pourriez proposer.

- Des sessions de RPM
- Du yoga
- Du pilates
- Des cours de zumba (ou une autre danse rythmée)
- Des cours de culture physique
- Des cours de taille, fessiers
- Des cours d'abdos
- Etc...

- Dernier Conseil:

Les ventes aux enchères de matériels sont parfois des bonnes opportunités pour trouver votre équipement à un prix raisonnable. Parfois cela coûte même moins cher que la vente en gros chez des professionnels.